



Mairie Esplanade Georges Marrane 94205 Ivry-sur-Seine Cedex Département du Val-de-Marne  
T (33) 01 49 60 25 08 F (33) 01 49 60 25 88

**Direction CCAS et de la santé**

Service des Retraités  
Secteur Résidences, Aides, Loisirs  
et Lutte Contre L'Isolement

Affaire suivie par **Abla Khouader**  
T. 01 49 60 24 79 F. 01 49 60 24 92

Références : J200/AK

Ivry-sur-Seine, le

Madame, Monsieur,

Comme chaque année depuis 2004, la Municipalité met en place un dispositif de prévention et de veille « canicule ».

Ainsi, vous pouvez vous inscrire sur un registre nominatif des personnes âgées et/ou handicapées, tenu par le service des retraités qui vous permettra, si vous le souhaitez et en fonction des besoins, de recevoir régulièrement des appels téléphoniques et/ou des visites à domicile assurés par des agents de la Ville.

En application des dispositions des articles L.121-6-1 et R.121-2 et suivants du code de l'action sociale et des familles, l'inscription sur cette liste est facultative, volontaire et confidentielle. Elle est destinée, en cas d'alerte et d'urgence, aux services de la Préfecture habilités à déclencher l'intervention des services sanitaires et sociaux.

L'inscription peut être demandée directement par la personne qui souhaite s'inscrire, son représentant légal ou par un tiers, avec l'accord de l'intéressé(e), auprès du :

Service des Retraités  
Mairie d'Ivry-Sur-Seine  
Esplanade Georges Marrane  
94205 Ivry-sur-Seine cedex  
**Tél : 01.72.04.64.55 – 01.72.04.64.90**

Le service accusera réception de l'inscription dans un délai de huit jours par courrier adressé à la personne concernée. Vous avez un droit d'accès de rectification des renseignements fournis et de radiation à tout moment. Il revient à la personne inscrite d'informer la personne qu'elle désigne

Toute la correspondance doit être  
adressée impersonnellement à M. le Maire,  
en rappelant les références.

-2-

comme référente que les coordonnées de cette dernière seront renseignées sur le registre nominatif municipal et pourront être aussi transmises en cas de besoin à la Préfecture.

La demande d'inscription est fondée sur le volontariat. Les personnes déjà inscrites sur le registre n'ont pas à renouveler leur inscription chaque année. Toutefois, il est demandé aux inscrits (es) ou à leurs proches, de bien vouloir communiquer au service des retraités tout changement de situation (coordonnées lors d'un changement d'adresse par exemple). En cas de déménagement hors d'Ivry, les personnes concernées devront se réinscrire auprès du Maire de leur nouvelle commune.

Aussi, je vous informe que les salles climatisées des résidences autonomie municipales seront ouvertes au public du lundi au dimanche en cas d'alerte.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le service des retraités aux numéros de téléphone mentionnés ci-dessus.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à ma sincère considération.

**Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine  
Et par délégation,**

**Ghaïs Bertout-Ourabah  
Adjoint au Maire.**

